

Hong Kong Daily

# Zoom sur l'agriculture

Jeu. 15 décembre 2005

## ***Enfin, le vrai début***

---

### **Négociations mode d'emploi**

Cette troisième journée marque le vrai début des négociations, avec les premières discussions substantielles entre les groupes en présence. Les trois derniers jours se sont en effet essentiellement concentrés sur la préparation, au sein de chaque groupe, des positions de négociation (sur l'agriculture, l'AMNA<sup>1</sup> et le développement). Chaque groupe a désigné en son sein un président et un coordinateur par sujet<sup>2</sup>. Préparées au niveau des délégations, les positions sont ensuite approuvées par les chefs de délégation puis transmises comme base de négociation au niveau de ce que l'on appelait jusque là « chambres vertes », rebaptisées « groupes consultatifs du président ».

Pour faciliter les discussions, Pascal Lamy a nommé un certain nombre de « facilitateurs » pour l'aider dans les négociations. Sur les sujets prioritaires des négociations, ce sont trois représentants de pays en développement, à savoir Humayum Khan (Pakistan) pour l'AMNA, Mukhisa Kituyi (Kenya) pour l'agriculture et Clément Rohee (Guyana) pour le développement.

---

<sup>1</sup> Accès aux marchés non agricoles

<sup>2</sup> Maurice assure la présidence du groupe ACP, dont le Niger est coordinateur sur le dossier agricole

### **Le cycle du développement va-t-il mériter son nom ?**

Le volet développement semblait ce soir celui sur lequel se dégage des points de convergence, les modalités exactes restant à préciser. S'agissant de l'agriculture, les discussions ont également démarré, avec semble-t-il un consensus obtenu la nuit dernière au niveau de la concurrence à l'exportation. Deux points sont concernés : une date butoir pour l'élimination des subventions aux exportations et le parallélisme avec d'autres mesures de soutien aux exportations. Le dossier agriculture devait être abordé plus en détail en soirée.

Lors d'une réunion avec le Groupe ACP et le Groupe africain en début d'après-midi, le directeur de l'OMC Pascal Lamy a rappelé aux la nécessité d'adopter une approche pragmatique en formulant des propositions les plus précises possibles sur le projet de texte ministériel du 7 décembre. Il a souligné que la question des préférences demeurerait une question vitale pour ces pays mais qu'elle ne pourrait être traitée qu'une fois connu le niveau de réduction des droits de douane. Sur la banane, il a rappelé que le conflit durait depuis vingt ans et que selon lui il ne trouverait pas de solution à Hong Kong.

## **Le G90 se concentre sur le « paquet développement »**

Aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse, le G90 a annoncé qu'il se concentrerait sur la question du « paquet développement ».

Mis sur la table par l'Union européenne le 8 décembre, le « paquet développement » fait partie du traitement spécial et différencié à l'attention des PED, mais n'aborde en réalité qu'une petite partie des enjeux. Il se décline en trois points : libre accès aux marchés des pays développés et des pays émergents qui le souhaitent et exemption de l'accord sur les services pour les PMA ; mesures d'aide à l'insertion dans le commerce mondial de l'ensemble des PED (« Aid for Trade ») ; et mesures additionnelles liées au développement (érosion des préférences, accès aux médicaments et coton).

Depuis hier soir, les discussions se focalisent sur le premier point de ce paquet, qui ne concerne que les PMA. Le traitement spécial et différencié dans le volet agricole de la négociation est donc abordé sous un angle très restreint. Les autres dimensions mises en avant par les PED comme les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spécial chers au G33 et au G90, ne sont pas traitées. Reste à savoir s'ils le seront au cours de la semaine, ou si c'est à cette vision très restrictive qu'on s'en tiendra. Il est fort probable que les PED non PMA ne l'entendront pas de cette oreille, le représentant de l'Union Africaine – Egyptien, donc non PMA - ayant affirmé au cours de cette conférence de presse que le traitement spécial et différencié ne saurait se limiter à des mesures d'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles des PMA.

## **Priorité au droit à la protection et à la régulation de l'offre**

Les ONG françaises réunies au sein de Coordination SUD avaient organisé aujourd'hui, en parallèle à la réunion officielle, un séminaire sur le thème : « Agriculture : pour une régulation du commerce mondial ». L'objectif était d'apprécier les impacts de 20 ans de libéralisation des échanges agricoles, entamé avec les programmes d'ajustement structurels et renforcé avec l'OMC.

Le constat est clair. Alors que le discours qui sous-tend la libéralisation promet des gains considérables de la libéralisation des échanges pour tous et en particulier les plus pauvres, la réalité est toute autre. Loin de la réduction de la pauvreté pour les petits producteurs on assiste à leur appauvrissement, due à la concurrence des importations du Nord comme du Sud. En revanche, au Sud, comme au Nord, la libéralisation profite à ceux qui peuvent résister à la concurrence des importations, qui se traduit par une concentration des exploitations agricoles et des conséquences négatives pour l'environnement. La stabilisation des marchés, annoncée n'est pas au rendez-vous : la volatilité des prix est au contraire plus forte. Les chercheurs expliquent qu'elle est liée au fonctionnement même des marchés agricoles, et non à des causes exogènes (aléas climatiques) comme il en est fait l'hypothèse dans les modèles économiques qui justifient la libéralisation des échanges.

Les participants au séminaire ont souligné l'importance du principe de souveraineté alimentaire, défini comme le droit des populations, des Etats ou de leurs Unions à définir leur politique agricole et alimentaire. Il se traduit par le droit à la protection des marchés locaux et régionaux et par le droit de privilégier les marchés locaux et régionaux plutôt que des stratégies de développement extraverties. En termes de négociations agricoles à l'OMC, cela implique de négocier des mécanismes de sauvegarde spéciale réellement accessibles pour les pays en développement et donnant la possibilité d'appliquer des droits de douane additionnels et des restrictions quantitatives aux importations. De surcroît, les pays en développement

devraient avoir « le droit souverain de détacher de la libéralisation » un certain nombre de produits ou de secteurs stratégiques en matière de développement et de sécurité alimentaire (produits spéciaux). Par ailleurs, les participants ont estimé que l'utilisation de soutiens internes était légitime, quelque soit leur couleur, dès lors qu'elle ne servait pas une logique d'exportation.

Parce que les marchés agricoles ne peuvent pas se réguler par eux-mêmes et qu'ils sont volatiles, les participants ont souligné que les instruments de marché généralement proposés (assurance revenus, contrats) étaient soit non pertinents soit non appropriés. Plus de libéralisation ne permettra pas de lutter contre la pauvreté, quand elle pour origine la libéralisation. Il est illusoire de penser s'assurer contre des aléas climatiques en Afrique, comme d'utiliser des instruments que les pays riches ne peuvent utiliser qu'avec une garantie de la puissance publique. En revanche, comme proposé par six pays africains, il faut mettre sur la table des négociations le problème de la dépendance vis-à-vis de produits de base dont le prix est volatile, tend à baisser de manière structurelle et subissant les effets de fluctuations des taux de change. Si des limites liées aux expériences passées des accords produits ont été soulevées (coût des stocks régulateurs, difficulté d'être sûr que tous les pays respectent les règles du jeu), elles ne doivent toutefois pas être prises comme prétexte pour ne pas explorer ces mécanismes.

**Anne Wagner (GRET), Arlène Alpha (GRET), Benoît Fauchoux (GRET), Vincent Fautrel (CTA)**

**En direct de Hong Kong**